



## **Décision récente rendue par le Tribunal ADRsportRED: Milaine Cloutier c. Badminton Canada**

**17 novembre 2003 - Montréal**

Le Tribunal ADRsportRED, par l'entremise de Me Richard H. McLaren à titre d'arbitre unique, a récemment rendu une décision impliquant Milaine Cloutier et Badminton Canada.

Dans ce dossier, l'athlète en appelait d'une décision rendue par sa fédération nationale de sport relativement à une question de brevet. Ce dossier démontre l'avantage d'avoir un tribunal spécialisé pour entendre des questions propres à la réalité du sport amateur au Canada.

Pour en savoir davantage sur cette décision :

[www.adrsportred.ca/resource\\_centre/pdf/Cloutier Fo.pdf](http://www.adrsportred.ca/resource_centre/pdf/Cloutier_Fo.pdf)

Le Programme ADRsportRED est un programme national unique en son genre qui a pour mandat d'aider à prévenir et à régler les différends au sein du système sportif canadien.

Pour en savoir davantage sur les produits et services offerts par le Programme ADRsportRED : [www.adrsportred.ca](http://www.adrsportred.ca)

Me Julie Duranceau

Coordonnatrice du Centre de Ressources et de Documentation

Programme ADRsportRED

1-866-733-7767 – sans frais

514-344-4465 – local

514-825-0626 – cellulaire

514-745-0602 – télécopie

[jduranceau@adrsportred.ca](mailto:jduranceau@adrsportred.ca)